

Comité Technique SCL du 13 février 2020 : jusqu'ici, tout va bien ?

Un Comité Technique essentiellement consacré aux Lignes Directrices de Gestion en matière de mobilités, mais où il a été beaucoup question de l'avenir du SCL. Mais pas de scoop...

AVENIR DU SCL

Les déclarations préalables des syndicats ayant été largement consacrées à la fermeture d'un laboratoire, et aux conséquences sur les personnels, des échanges fournis ont eu lieu sur l'avenir du service.

Le chef du SCL l'a dit sans ambages, il y a des choix qui auront des conséquences (devenir des missions de la DGCCRF et de la Douane, rapprochement entre ces deux administrations, ...). Il n'a pas nié non plus l'inquiétude régnant dans les services.

Thierry Picart a même voulu se monter rassurant sur son implication, affirmant que les difficultés dans certains labos ont donné lieu à des visites des membres du CHSCT, avec mise en œuvre des plans d'accompagnement. Difficile de dire si cela sera suffisant, surtout au regard du climat social actuel, en France en général, et dans la Fonction Publique et à Bercy en particulier...

Et pour l'avenir du service, le chef du SCL a mis en avant son volontarisme, et a longuement insisté sur le COP et notamment son préambule, destiné selon lui à mettre en perspective les besoins des administrations et à conclure que c'est le bien le SCL, laboratoire d'État, qui est le plus à même de les remplir.

Il a précisé que sur les analyses, il souhaitait d'une part assurer le meilleur service aux 2 DG de rattachement, et ne pas s'interdire d'élargir l'offre de service du SCL vers d'autres acteurs.

Sur la méthode et le calendrier, le chef du SCL a son plan :

- validation du COP par la Douane, la DGCCRF et le Secrétariat Général de Bercy;
- visite des différents laboratoires ;
- inventaire de l'état des bâtiments, de la pyramide des âges, et des besoins actuels et futurs des 2 directions de rattachement, en incluant le « coût humain » de la fermeture d'un site;
- une fois le choix du laboratoire à fermer acté, normalement dans les 6 mois maximum après validation du COP, annonce auprès des collègues concernés ;
- fermeture du site à horizon indéterminé à ce jour.

Il a précisé que les changements ne se limiteront pas à un laboratoire fermé, mais porteront également sur la révision de l'organisation en domaine et la répartition de ces domaines... Donc tous les laboratoires seront tous plus ou moins impactés par les réorganisations !

Les laboratoires domiens ne sont pas concernés, malgré une réflexion sur leur format.

Thiery Picart a mis en avant l'inscription du SCL dans le réseau des laboratoires « rattachés » à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). En cas d'incident (ou de catastrophe) nucléaire, les prélèvements seraient analysés par le SCL, ce qui implique de garder plusieurs sites pour garantir la couverture géographique.

L'UD a été informée ce 13 février de la validation du COP par la Douane, tandis que le SG précisait de son côté que le projet était toujours en cours de validation interne.

Sur la forme, SOLIDAIRES a rappelé le mauvais précédent de la microbiologie à Massy, où les personnes concernées ont été les dernières au courant ! (et SOLIDAIRES attend toujours une réponse de Bercy sur la reconnaissance comme restructuration, niée par la direction du SCL).

Et sur le fond, pour SOLIDAIRES, une fermeture c'est du « perdant-perdant » comme l'a montré celle de Paris, qui avait entraîné le départ d'une dizaine de collègues : les agents perdent leurs poste, leur cadre de travail et de vie, et le SCL perd en compétences.

De plus, si le projet du chef du SCL semble cohérent, il dépend de nombreux facteurs externes : les demandes des DG de rattachement, les choix politiques (relayées par le SG de Bercy par exemple...), donc beaucoup d'incertitudes! Et si Thierry Picart dit que le critère politique n'entre pas dans son équation, d'autres pourraient fort bien s'en charger...

Raison de plus pour combattre ce projet!

MICROBIOLOGIE

Montpellier a connu un quasi doublement d'activité lié aux échantillons microbiologie IDF. Pas de baisse des prélèvements IDF à l'occasion du déménagement... Mais comme on est en PSPC, SOLIDAIRES ne saurait en tirer de conclusion...

Sur le transfert de moyens mis à disposition, au-delà du matériel de Massy, et de l'abondement budgétaire et en personnel, il n'a pas été créé d'emploi pérenne dans l'attente d'une vision plus claire des compétences liée aux conséquences du rapport sur la sécurité sanitaire des aliments.

Dans le dialogue de gestion 2020, l'augmentation d'activité microbiologie n'a pas été lissée sur 3 ans, comme c'est habituellement le cas, mais a été faite à hauteur de l'augmentation effective d'activité (comme à Montpellier).

MUTATIONS

En ouverture du GT du 31 janvier, les syndicats SOLIDAIRES, FO et CGT ont fait une déclaration liminaire dénonçant la suppression des compétences des CAP en matière de mutations. Elles ont demandé que les CAP soient saisies en matière de recours.

L'établissement des tableaux de mutation au SCL et leur diffusion sont maintenus.

Les changements :

- suppression de l'avis des CAP en matière de prononcé des mutations
- ajout d'une super priorité

Les lignes directrices ministérielles prévoient une super priorité pour les agents dont l'emploi est supprimé à l'occasion d'une restructuration de service. Ces agents sont donc classés devant les agents jouissant d'une priorité légale au titre de l'article 60 de la loi de 1984 (agents mariés ou pacsés, séparés pour des raisons professionnelles, ...).

SOLIDAIRES redoute que cette super priorité bloque la mutation d'agents en priorité légale au titre de l'article 60 de la loi de 1984 dans un contexte de perte d'emplois conséquente (schéma d'emploi de – 5 en 2020).

- <u>ajout de critères subsidiaires donnant droit à l'attribution de points</u> Les critères subsidiaires sont :
 - critères d'ordre familial ou répondant à des situations sociales particulières, tels que :
 - ♦ Les agents dont le conjoint ou l'un des enfants est en situation de handicap ;
 - Situation de proche aidant ;
 - ◆ Enfant soigné dans un établissement éloigné de la résidence administrative de l'agent ;
 - ◆ Toute forme de garde impliquant une distance importante entre les résidences des parents d'enfants mineurs, qui sont divorcés ou séparés ;
 - ◆ Forte distance entre la résidence familiale et la résidence administrative.de l'agent.
 - réintégration des agents revenant de disponibilité ou de détachement de préférence au sein du laboratoire de départ.

L'ancienneté de service s'ajoute aux critères subsidiaires susmentionnés.

L'UD souhaitait introduire un critère subsidiaire tenant compte de l'adéquation entre le profil du candidat et les compétences attendues sur le poste. Les syndicats ont refusé que les mutations dépendent des compétences des agents et ont donc rejeté ce critère.

SOLIDAIRES met également en évidence l'absence de transparence quant à l'attribution de ce critère. L'attribution de points selon ce critère dépendra du poste à la résidence demandée et donc ne sera connue que lors de l'exploitation des tableaux. Avant cette exploitation, l'Unité de Direction ne pourra pas calculer le nombre de points de chaque agent.

L'UD a supprimé ce critère subsidiaire mais a ajouté la possibilité de faire un appel à candidatures sur des postes hors unités scientifiques comme les postes de métrologue, responsable qualité, ...

- <u>ajout des postes de responsable d'unité à pourvoir par appel à candidatures</u> SOLIDAIRES a dénoncé la place de plus en plus prééminente accordée aux postes sur appel à candidatures.

A la demande de SOLIDAIRES, l'Unité de Direction a rajouté un paragraphe sur le recours administratif. Les agents peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre les décisions individuelles prises dans le cadre de la présente procédure. Ces recours seront examinés dans le cadre de CAP de recours.

Egalement à la demande de SOLIDAIRES, l'UD a rajouté un paragraphe sur un bilan annuel présenté en Comité Technique portant sur l'établissement et l'exploitation des tableaux de mutation, sur les mutations prononcées sur tableaux, hors tableau, et sur les mutations prononcées suite à appel à candidature sur fiche de postes.

Vote:

5 contre (2 CFDT, 2 SOLIDAIRES et 1 CGT) 1 abstention (1 FO)

Malgré certaines avancées obtenues lors d'échanges avec l'Unité de Direction (ajout du recours administratif, abandon du critère subsidiaire « profil dépendant »...), SOLIDAIRES a voté contre un texte qui réduit le droit des agents avec l'abandon de la compétence des CAP en matière de mutation.

QUESTIONS DIVERSES

Investissements 2020

SOLIDAIRES a demandé un point sur les investissements (titre 5). Le budget prévisionnel 2020 part sur 6,3 millions d'€ de crédits en AE et 6,8 en CP. L'UD anticipe également au moins 500.000 € d'attributions de produit.

Le chef du SCL a précisé que le SCL disposerait de plus d'1 millions d'€ supplémentaires au titre du programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » destinés au chauffage de Massy (TF) et des réparations dans certains labos.

Odyssée

Thierry Picart a tenu à préciser qu'Odyssée ne disparaissait pas mais était un peu en sommeil. Le projet, mené par le SICCRF, est repoussé et modifié en raison des contraintes d'effectifs au SICCRF, et de la montée en charge de projets très lourds au sein de la DGCCRF comme les travaux sur la mobilité des enquêteurs.

L'objectif est désormais de développer le plus de modules de NIL en outil Web (passant d'un logiciel installé sur les ordinateurs des utilisateurs, à une application installée sur un serveur Web auquel les utilisateurs accèdent via un navigateur internet).

Les modules « cœurs de métier » devraient être livrés en septembre (appellation « NIL3 web »). Concernant les produits pétroliers, la Douane réfléchit à leur ouvrir BANACO. Le SCL a également proposé de développer un outil web dédié pour couvrir la totalité du spectre des prélèvements douaniers qui, sans être intégré à BANACO, en offrirait la souplesse.

Guadeloupe

Les nouvelles sur l'état du bâtiment sont plutôt rassurantes, les dernières analyses ont révélé des mouvements dans les 2 sens, peut être liés au mouvement normal du bâtiment, avec également un probable lien avec un épisode sismique récent. En conclusion, pas de péril imminent! Les jauges manquantes ont été changées.

Concernant le relogement, l'UD a établi un nouveau projet qui va être publié comme appel d'offre. Il y aurait des salles d'analyse supplémentaires (pour recherche de la chlordécone dans des matrices minérale et animale).

S'il n'y a pas de ligne budgétaire dédiée à ce projet immobilier dans le budget 2020, le SG a bien acté le principe du relogement et s'est engagé par écrit à abonder les crédits le moment venu.

Concours professionnels

Il y aura bien des concours professionnels TCE et TCS en novembre de cette année mais le nombre de postes offert n'est pas encore connu.

Pour le concours d'Ingénieur, il y aura 5 recrutements externes et 4 recrutements internes.

SOLIDAIRES a demandé par écrit à l'Unité de Direction un étalement du prélèvement des jours de grève pris dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites. Monsieur Picart répond qu'il s'en tiendra aux prescriptions ministérielles.

Cela veut dire qu'il n'y aura malheureusement aucun étalement. Tout est fait au niveau gouvernemental pour casser la lutte en cours.

SOLIDAIRES a dénoncé les pratiques, non réglementaires, de l'encadrement dans un laboratoire. Cet encadrement demandant aux responsables d'unité de s'informer sur le nombre prévisionnel de grévistes dans les domaines et de gérer les congés pour que le pourcentage d'agents présents ne soit pas inférieur à 50 %.

L'Unité de Direction a rappelé qu'en effet il est interdit à l'encadrement de demander à un agent sa volonté de faire grève ou non.